

Pour publication immédiate

**QUELLES ACTIVITÉS UN CER DOIT-IL ÉVALUER ?**

Montréal, le 27 octobre 2022. – Pour répondre à une demande issue de la communauté de la recherche collégiale et en misant sur le dialogue et le partage d'expériences, l'[Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) propose une activité de formation sur les activités de recherche qui doivent être évaluées par un comité d'éthique de la recherche (CER), qui sont exemptées de cette évaluation, ou encore, qui constituent des exceptions. Cette séance aura lieu en ligne, le 7 novembre, de 13 h 30 à 15 h (heure de Montréal). Elle est conçue à l'intention de toutes et de tous.

Sachant que la plus récente version de l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* décrit la recherche comme une démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique dont la méthode, les résultats et les conclusions peuvent soutenir l'examen minutieux de la communauté de recherche concernée, quelles activités un CER doit-il évaluer? Quels principaux critères définissent une activité de recherche devant être considérée par un CER? Quelles activités font l'objet d'une exemption ou d'une exception? Quelles sont celles qui font généralement appel à des méthodes et des techniques semblables à celles utilisées en recherche, mais qui ne constituent pas de la recherche et n'ont donc pas besoin d'être évaluées par un CER? Cette séance jettera les bases de l'activité suivante portant sur l'éthique de la recherche, plus particulièrement sur la délibération éthique, et qui comprendra une simulation d'évaluation par un CER.

Le 19 octobre dernier, l'ARC a tenu une première séance sur le même sujet. Celle-ci était réservée exclusivement aux membres de CER ainsi qu'au personnel qui en coordonne les activités. Les participantes et participants à cette séance l'ont trouvée *intéressante, pertinente et éclairante*, pour reprendre leurs termes. Cette fois, ce sont les chercheuses et chercheurs, les coordonnatrices et coordonnateurs de projet, les conseillères et conseillers à la recherche, les conseillères et conseillers en éthique de même que les gestionnaires de la recherche que l'ARC convie. Évidemment, celles et ceux qui ont raté la séance tenue en octobre peuvent s'inscrire à cette deuxième séance.

Lors de cette séance, il sera possible de discuter en anglais comme en français avec la personne-ressource. Par ailleurs, de manière à privilégier une discussion libre et la pleine participation de toutes et de tous, il sera impossible de visionner la séance en différé, après sa tenue. Les personnes désireuses de s'inscrire à cette activité peuvent le faire en remplissant le formulaire ci-après : <https://forms.gle/3KkmBe679izbmqiv7>. Toute contribution institutionnelle versée à l'ARC permet aux personnes en provenance des [établissements concernés](#) d'y participer sans frais. Pour les autres, des frais sont exigibles selon la [grille de tarification pour les individus](#).

\* \* \*

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale  
514 843-8491 | 514 299-9568 | [arc@cvm.qc.ca](mailto:arc@cvm.qc.ca)